

Instructions aux auteurs pour la soumission d'un article au Bulletin de la SHF

Important :

Envoyez les tapuscrits

- en trois exemplaires par courrier à l'adresse postale du directeur de la publication
- ou, **MIEUX**, sous forme de **fichier(s) texte attaché(s)** à l'adresse e-mail du directeur de la publication (sans virus SVP).

Le bulletin est composé actuellement en Word sous Mac (police Palatino), mais vous-même pouvez utiliser une autre police. Assurez-vous que vos documents sont bien arrivés à destination après tout envoi postal ou électronique si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception du directeur de la publication.

Le Bulletin de la Société Herpétologique de France publie, sous réserve de l'accord de son comité de rédaction, tout manuscrit, quel qu'en soit l'auteur, traitant d'un sujet se rapportant aux Amphibiens et aux Reptiles (fossiles ou vivants). En cas de nécessité, priorité est toutefois accordée aux tapuscrits des membres de l'association (S.H.F.). Les articles seront rédigés de préférence en langue française – avec un résumé en anglais- ; cependant, les articles écrits dans une autre langue européenne pourront être acceptés s'ils sont accompagnés d'une version abrégée (ou d'un résumé détaillé) en français.

Les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs et non celle de la Société Herpétologique de France. Ils peuvent être des articles originaux, des articles de synthèse sur un thème ou un sujet donné, **des courtes notes permettant de prendre date** (précision sur une répartition géographique par exemple – [voir notice à part sur la structure des notes](#)) ou des analyses bibliographiques (analyses d'ouvrages, résumés de diplômes...)

La première partie du bulletin est réservée aux articles originaux.

Tous les articles sont soumis à la lecture de plusieurs rapporteurs spécialisés (référés), choisis par le directeur de la publication et le comité de rédaction, qu'ils soient ou non membres du comité de lecture.

Les appréciations des relecteurs et leurs suggestions sont ensuite renvoyées aux auteurs pour corrections éventuelles (si l'article est accepté). En cas de nombreuses et importantes modifications, l'article corrigé sera resoumis à l'approbation des premiers relecteurs ou pourra faire l'objet d'une nouvelle relecture.

Pour accélérer la parution de chaque article, il est souhaitable que le tapuscrit définitif, corrigé en fonction des remarques des référés, soit retourné rapidement au directeur de la publication.

Afin d'alléger la tâche de la rédaction et d'accélérer la parution de leurs articles et du Bulletin, il est demandé aux auteurs de respecter les instructions qui suivent.

I. Présentation générale des manuscrits

Les tapuscrits sont dactylographiés en respectant au mieux le format de la revue. La disposition des différentes parties du texte doit respecter l'ordre suivant :

- Titre en français, en minuscules, **gras**, centré
- prénom(s) en minuscules et nom(s) en capitales accentuées du ou des auteurs
- adresse(s) (sous les noms des auteurs) en caractères italiques suivie(s) de l'adresse e-mail en caractères romains (= droits) non soulignés
- Résumé – résumé en français
- Mots-clés : mots-clés en français (six au maximum) séparés par des virgules
- Summary – titre en anglais (en caractères gras) suivi du résumé en anglais
- Key-words: mots-clés en anglais (dans le même ordre que les mots-clés en français)
- texte proprement dit (en respectant le plus généralement un plan "IMReD" : **I**ntroduction, **M**atériel et méthodes, **R**ésultats **e**t **D**iscussion)
- remerciements
- références bibliographiques
- annexes s'il y a lieu

II. Titre

Le titre doit résumer l'article mais être le plus court possible. Les noms d'espèces doivent être suivis de leur auteur et de l'année de description (entre parenthèses ou non en fonction de la nomenclature) puis, entre parenthèses, de l'ordre ou du sous-ordre et de la famille. Préciser, s'il y a lieu, la zone géographique.

Exemples :

***Hemiphyllodactylus typus* Bleeker, 1860 (Sauria : Gekkonidae) sur l'île de La Réunion : écologie et répartition.**

Notes sur la reproduction de la Grenouille des Pyrénées *Rana pyrenaica* Serra-Cobo, 1993 (Anura : Ranidae).

Report on the occurrence of *Dendropsophus leali* (Bokermann, 1964) (Anura; Hylidae) in French Guiana.

Présence suspectée du tricot rayé à lèvres jaunes *Laticauda colubrina* (Schneider, 1799) (Elapidae, Laticaudinae) à Wallis et Futuna.

III. Nom(s) d'auteur(s)

Le ou les nom(s) d'auteur en capitales (bien respecter les accents et autres signes diacritiques éventuels) est (sont) précédé(s) du (ou des) prénom(s) en entier et en minuscules, en format centré et en-dessous du mot "par". Le nom du dernier auteur est précédé d'une perluète (&)

Les **adresses postales complètes** (repérées par des numéros entre parenthèses et en exposant s'il y a plus d'un auteur) seront indiquées sous le(s) nom(s) d'auteur(s), **en format italique** et suivies des **adresses électroniques (e-mail)** en **caractères droits**.

Exemple :

Alexandre TEYNIÉ ⁽¹⁾ , Truong Quang NGUYEN ⁽²⁾ & Patrick DAVID ⁽³⁾ <i>⁽¹⁾Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny...</i> ateynie@... <i>⁽²⁾Institute of Ecology and Biological Resources (IEBR) ...</i> nqt2@...
--

IV. Résumé & mots-clefs

Les articles originaux ou de synthèse sont précédés d'un résumé dont la longueur ne doit pas excéder cinq à 10 lignes. Le résumé doit signaler les éléments nouveaux et les conclusions. Il est suivi de la liste des mots-clés (six maximum).

Par convention, les résumés ne doivent pas comporter de citations bibliographiques ou de renvoi à des tableaux ou illustrations.

Le comité de rédaction se refuse de traduire les résumés en anglais et les auteurs doivent s'assurer de la bonne qualité des traductions qu'ils fournissent aussi bien pour leur résumé anglais que pour les traductions du titre et des légendes des tableaux et des figures.

Les auteurs sont dispensés de rédiger des résumés lorsqu'il s'agit de « notes », du courrier des lecteurs, de chroniques bibliographiques (analyses d'ouvrages et résumés de diplômes), de la tribune libre, des activités de la société.

V. Texte

Il est recommandé aux auteurs de s'abstenir de prendre trop d'initiatives d'ordre typographique. Le texte, les titres de paragraphes et les patronymes d'auteurs cités doivent être dactylographiés en minuscules, les titres de chapitres en capitales **accentuées**. Les mots latins seront typographiés en italiques.

Pour mémoire, rappelons que les noms de genre et de taxons de rang supérieur commencent par une majuscule, les noms d'espèces ou de sous-espèces par une minuscule. Les noms de familles et d'autres rangs taxinomiques supra-générique ne sont jamais typographiés en italique.

Exemple : *Varanus griseus griseus* (Varanidae)...

1. Subdivisions du texte

Les différentes parties ou paragraphes, s'ils n'ont pas de titre, sont séparés par un espace blanc. En ce qui concerne la hiérarchie dans la division de l'article en sous-unités, les titres de chapitre sont mis en milieu de page ; les titres de paragraphes ou sous-paragraphes sont placés en début de ligne en adoptant la nomenclature dégressive suivante : I. ; A. ; 1. ; a.

2. Notes de bas de page

Les notes de bas de page doivent être exceptionnelles. Elles ne sont que des explications indispensables ne pouvant rentrer directement dans l'exposé. Elles sont disposées au bas de la page correspondante, numérotées et séparées du texte par un espace suffisant et une ligne continue. Le numéro de renvoi à une note se met entre parenthèses dans le texte, le même numéro précédant la note en bas de page. Une référence bibliographique ne peut faire l'objet d'une note de bas de page.

3. Renvois

Pour renvoyer à un travail figurant dans la liste bibliographique, il faut citer entre parenthèses et dans cet ordre : nom de l'auteur, date de publication, éventuellement lettre minuscule a, b ... permettant de distinguer les ouvrages publiés une même année.

Selon que le nom du ou des auteur(s) fait (font) partie du texte ou vien(nen)t en incise, les présentations varieront comme suit :

Un auteur : Auteur (année) ou [blablabla...] (Auteur année)

Exemple : d'après Saint Girons (1956a) ou [blablabla...] (Saint Girons 1975a)

Deux auteurs : Auteur1 et Auteur2 (année) ou [blablabla...] (Auteur1 & Auteur2 année)

Exemple : Gabe et Saint Girons (1959) ou [blablabla...] (Gabe & Saint Girons 1959) **NOTEZ BIEN L'USAGE DES PARENTHÈSES ET DE et ou & !**

Plus de deux auteurs : Auteur1 et al. (année) ou [...] (Auteur1 et al. année)

Exemple : Saint Girons et al. (1990) ou (Saint Girons et al. 1990).

« **et al.** » est l'abréviation d'une locution latine (*et alii*) ; donc : point abrégatif et police italique.

Pour des listes de citations bibliographiques, c'est l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) qui prime sur l'ordre alphabétique (cas de deux citations de la même année ; voir l'exemple ci-après avec Doménech avant Palanca...) :

(Auteur 1 année, Auteur 2 année, Auteur 3 année)

Exemple : (Martinez-Rica 1977, Doménech 1997, Palanca et al. 1997, Vences et al. 1998, Pleguezuelos et al. 2002)

Les renvois aux figures et aux tableaux sont mis entre parenthèses dans le texte. Exemple : (Fig. 1) (Figs 3, 4) (Tab. I)

4. Illustrations

L'auteur doit tenir compte du format du texte dans la revue (12,5 x 19,5 cm) : aussi les figures seront données soit au format définitif soit au format supérieur dans la limite d'une réduction de moitié.

Les dessins au trait (graphiques, schémas) seront présentés sous document de format électronique et envoyés sous un fichier séparé pour chaque, avec indication claire dans le nom du fichier de la figure ou du tableau correspondant et du nom du premier auteur (ex. DUPOND et al FIGURE 7.pdf).

Les cartes devront être envoyées sous format électronique, si possible en pdf. Les auteurs ne devront pas oublier qu'elles seront publiées en noir et blanc et leur lisibilité devra donc être prévue en conséquence.

Le nombre de photographies sera limité aux documents originaux apportant une contribution significative à la clarté du texte présenté. Les auteurs sont priés d'envoyer chaque photographie séparément en format électronique et numérotée, en gardant à l'esprit que ces photographies seront publiées en noir et blanc. Le nom de chaque fichier électronique devra clairement comporter le nom du premier auteur et le numéro de la figure correspondante (ex. DUPOND et al FIGURE 4.pdf).

Les figures (dessins, cartes, photographies) doivent être numérotées en chiffre arabes (Figure 1 : ...) et l'appel des figures dans le texte se fait ainsi : (Fig. 1).

L'auteur doit indiquer directement dans son texte, à la fin d'un paragraphe et en rouge, l'endroit précis où il souhaite voir apparaître chaque figure sous la forme : "**ICI FIGURE 1**".

5. Tableaux

Les tableaux sont présentés dans des fichiers séparés. Le titre sera placé au-dessus et les notes explicatives en-dessous. Les traits de séparation des colonnes sont continus. Il est indispensable que les auteurs exercent un contrôle rigoureux des données présentées dans le tableau, car les corrections à y apporter sont très délicates.

Les tableaux sont numérotés en chiffres romains (Tableau I : ...) et leur appel dans le texte se fait ainsi : (Tab. I).

L'auteur doit indiquer directement dans son texte, à la fin d'un paragraphe, l'endroit précis où il souhaite voir apparaître chaque tableau sous la forme : "**ICI TABLEAU I**" en rouge. Les auteurs sont priés d'envoyer chaque tableau séparément en format électronique et numéroté. Le nom de chaque fichier électronique devra clairement comporter le nom du premier auteur et le numéro du tableau correspondant (ex. DUPOND et al TABLEAU 4.xls)

Les tableaux qui font double emploi avec le texte sont à éviter.

6. Légendes des figures

Titres et légendes des figures sont présentés regroupés dans un fichier WORD séparé avec leur traduction anglaise correcte et vérifiée par une personne anglophone. Le nom de l'auteur doit être spécifié pour les photos (et peut l'être pour des figures).

7. Remerciements

Les remerciements, aussi brefs que possible, se placent à la fin du texte avant les références bibliographiques. Il est conseillé de penser à remercier les référés (anonymes ou non) qui ont passé du temps à lire et commenter les tapuscrits en vue d'amélioration.

8. Protections des espèces

Les publications scientifiques concernant des espèces protégées doivent comporter l'indication des références de(s) l'autorisation(s) de capture et/ou prélèvement (pour la France, ou les pays qui auraient une réglementation du même ordre).

VI. Références bibliographiques

Tous les travaux cités dans le texte (et éventuellement dans la légende de figures, dans des tableaux ou annexes), **et eux seulement**, doivent être référencés à la fin du texte dans une rubrique "**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**" (en capitales accentuées, gras, centré). Le classement des références se fait par ordre alphabéto-chronologique des noms des auteurs.

○ La **référence à des livres ou des ouvrages non périodiques** doit comporter dans cet ordre les éléments suivants : nom de l'auteur en minuscules suivi de(s) l'initiale(s) de prénom(s) en majuscules suivie d'un point, année de publication espace tiret demi-cadratin, titre de l'ouvrage, éditeur, lieu de publication, nombre de pages. Pour chaque référence, la ponctuation doit être suivie suivant les exemples ci-dessous :

Matz G. & Vanderhaege M. 1979 – Guide du terrarium. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel. 349 p.

Hoffstetter R. & Gasc J.-P. 1969 – Vertebrae and ribs of modern Reptiles. *In* : Biology of the Reptilia. Gans C., Bellairs A. & Parsons T. (éds). Vol. 1 (Morphology A), pp. 201-230. Academic Press, Londres. 373 p.

○ - La **référence à un article dans une publication périodique, ou en série**, doit comporter dans cet ordre les éléments suivants : nom de l'auteur en minuscules suivi de(s) l'initiale(s) de prénom(s) en majuscules suivie d'un point, année de publication espace tiret demi-cadratin, titre de l'article, titre de la publication abrégé selon les usages internationaux et en italiques, virgule, espace, numéro de volume,

(éventuellement, entre parenthèses, le numéro de fascicule), deux-points , espace, n° première page trait d'union n° dernière page. Ponctuation selon les exemples ci-dessous :

Bons J., Cheylan M. & Guillaume C.P. 1984 – Les Reptiles méditerranéens. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 29: 7-17.

Massary J.-C. (de) 1999 – Hagedissen en bosversnippering in Frans-Guyana. *Lacerta*, 57(3): 97-104.

VII. Corrections

Les corrections sont faites sous la responsabilité des auteurs. Une seule épreuve leur est envoyée après la composition, dans le but de permettre une vérification de la conformité du texte final proposé (corrigé après processus des référés) mais non d'y apporter des modifications par rapport au manuscrit original. L'épreuve corrigée devra être retournée dans un délai d'environ huit jours (fixé par le rédacteur à chaque envoi). Passé ce délai, la publication du texte sera reportée à un numéro ultérieur après réception des corrections ou, dans le pire des cas, annulée.

VIII. Tirés à part et version pdf des articles publiés

Les tirés à part (payants) ne seront fournis qu'à la demande des auteurs, demande à faire au plus tard lors du renvoi des épreuves corrigées, et seront facturés par le service de l'imprimerie. L'auteur qui aura été le « correspondant » de chaque article publié (le plus souvent le premier auteur, mais pas obligatoirement) recevra gratuitement la version pdf couleur de son article et il sera à sa charge de le diffuser auprès de tous les autres co-auteurs de l'article **en leur mentionnant les restrictions d'usage : pas de mise à disposition sur le web** (sites institutionnels ou personnels) **avant deux ans**. Cette version pdf peut-être demandée auprès du rédacteur en cas d'oubli d'envoi.

IX. Responsabilités

Les articles sont publiés sous la responsabilité entière et personnelle des auteurs. **L'auteur qui joue le rôle de « correspondant »** (celui avec lequel le rédacteur en chef correspond depuis le dépôt du manuscrit jusqu'à la correction des épreuves) **est chargé de faire le lien avec tous les éventuels co-auteurs**. La Société herpétologique de France ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de manquement à cette obligation.

Le correspondant doit également s'assurer de l'autorisation de publication de documents (cartes, dessins, photos...) susceptibles d'être protégés par un droit d'auteur.

La réutilisation de documents déjà publiés suppose, aux termes de la loi du 11 mars 1957, l'accord de l'éditeur de la publication concernée. Cet accord sera demandé par le(s) signataire(s) de l'article.

La réédition totale ou partielle d'un article paru dans le bulletin S.H.F. ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de la S.H.F.

À propos des « notes » pour le Bulletin de la Société herpétologique de France

Lors de sa réunion du 8 février 2014, le Conseil d'Administration de la SHF, suite à une demande du rédacteur du Bulletin, a admis le principe d'accepter, à l'avenir, des « notes » dans le Bulletin.

Une proposition de CPG pour « encadrer » ce nouveau type d'article a été validée par le comité de rédaction :

- 1) Les « notes » pourront concerner tous les sujets, mais seront surtout dévolues à des observations de terrain inédites – **mais non anecdotiques** – pour lesquelles un long développement ne serait pas justifié : comportement (accouplement, prédation...), morphologie (albinisme, mélanisme, malformation...), parasitisme, mention d'une ou de quelques données nouvelles de répartition qui modifie(nt) la distribution connue d'une espèce (rare, commune ou invasive), mise au point ou rectificatif...
- 2) Les « notes » seront composées sur deux pages du Bulletin. Elles ne devront pas dépasser, en matière de texte [Titre, auteur, adresses, abstract, note proprement dite et références bibliographiques], une page et demi imprimée dans le Bulletin (soit 6 000 caractères au grand maximum, espaces compris). La place restante (demi-page ou plus) sera dévolue à une illustration (**impérative** : photo, ou carte) **ou** à un tableau avec ses légendes bilingues.
- 3) Les « notes » devront –autant que possible- être structurées comme un article scientifique, mais les sous-titres (Introduction, Matériel et Méthodes...) n'apparaîtront pas.
- 4) Les références bibliographiques seront citées et référencées de la même façon que pour un article.
- 5) Les « notes » ne nécessitent ni double résumé, ni mots-clés. Celles rédigées en français ou dans une langue européenne autre que l'anglais devront débiter par un court « Abstract » (au maximum 800 caractères espaces compris) qui commencera par la traduction anglaise du titre de la note ; les « notes » rédigées en anglais devront débiter par un court « Résumé » en français (au maximum 800 caractères espaces compris) qui commencera par la traduction française du titre de la note.
- 6) Le Comité de rédaction et le rédacteur en chef jugeront au cas par cas de l'intérêt de la note. Les « notes » acceptées seront soumises à un processus de référés. Le rédacteur en chef jugera de la forme et demandera son avis à au moins **un** spécialiste de l'espèce ou de la région concernée par la note ; ce dernier (de façon nominative ou anonyme) devra répondre sur le fond (aspect novateur de l'observation ou de la localisation) et sur l'opportunité des références bibliographiques.
Le rédacteur informera alors le(s) auteur(s) des éventuelles modifications demandées et de la décision de publier ou non.

Un modèle ?

Voir la note de G. Deso en pages 53-54 du n° 151 du Bulletin de la SHF.

Un cas de mélanisme chez le Seps strié *Chalcides striatus* (Cuvier, 1829) dans le département des Alpes-Maritimes (06)

par

Grégory DESO

Bureau d'études ECO-MED "Écologie & Médiation"
Tour Méditerranée, 13^e étage, 65 avenue Jules Cantini
13298 Marseille CEDEX 20, France
deso.gregory@gmail.com

Abstract – Occurrence of a melanistic specimen of *Chalcides striatus* (Cuvier 1829) in the French department of Alpes-Maritimes. One melanistic specimen of *Chalcides striatus* was discovered in the French department of Alpes-Maritimes (06) at 940 meters asl.

De nombreux cas de mélanisme chez les reptiles ont été relatés au travers de la bibliographie (Geniez & Cheylan 2012). Cette particularité caractérise des animaux présentant une coloration noire, dépourvus de pigments clairs. Des taux de reptiles mélaniques plus importants ont été recensés dans les populations montagnardes ou boréales (Vacher & Geniez 2010). Il est généralement admis que cette caractéristique permettrait aux animaux mélaniques d'emmagasiner plus rapidement de la chaleur dans des secteurs plus frais. De rares cas de mélanisme dans l'ordre des *Scincidae* ont déjà été exposés dans la bibliographie (*Emoia* : Guillaume *et al.* 1994 ; *Cyclodomorphus* : Shea 1995 ; *Eumeces* : Hulse *et al.* 2001 ; *Microcontias* : Mashinini *et al.* 2008).

Aujourd'hui, chez le Seps strié, aucun cas de mélanisme en milieu naturel ne semble avoir été relaté au travers de la bibliographie.

Le 4 mai 2012, lors d'inventaires ciblés sur le Lézard ocellé – *Timon l. lepidus* (Daudin, 1802) – liés à une étude pour le bureau d'études ECO-MED, un individu de Seps strié mélanique a été observé (Fig. 1) au col de Vence, dans les Préalpes d'Azur sur la commune de Vence (06), à 940 m d'altitude. L'individu était alors en insolation dans une pelouse sèche. Pas moins de six individus ont été comptabilisés en sa compagnie dans une zone de moins de 15 m² de superficie. Les autres Seps striés ne présentaient pas de signes de mélanisme (Fig. 2). Cette population d'altitude se situe dans un secteur dont les conditions climatiques sont beaucoup plus fraîches et nébuleuses que celles de plaine.

L'individu observé présente une coloration entièrement sombre. La coloration dorsale qui est foncée, laisse transparaître le patron de coloration habituel de l'espèce. La face ventrale est quant à elle entièrement noire à l'exception d'une partie de la face gulaire, dont les écailles mentales et mentonnières qui apparaissent légèrement rosâtres. L'iris est gris sombre.

Remerciements – Je tiens à remercier chaleureusement Samuel Roinard pour sa relecture et ses commentaires avisés.



Figure 1 : Individu mélanique de *Chalcides striatus*, observé le 4 mai 2012 au col de Vence (06). Photos : Grégory Deso.

Figure 1: A melanistic *Chalcides striatus*, discovered on the 4th of May 2012 on Col de Vence (Alpes-Maritimes department, France). Pictures: Grégory Deso.



Figure 2 : Comparaison de l'individu mélanique de *Chalcides striatus* avec un individu « normal » de la même population observé le 4 mai 2012 au Col de Vence (06). Photos : Grégory Deso.

Figure 2: Comparison of the melanistic *Chalcides striatus* with a “normal” individual of the same population observed May 4th 2012 at the Col de Vence (Alpes-Maritimes department, France). Pictures: Grégory Deso.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Geniez Ph. & Cheylan M. 2012 – Les Amphibiens et Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Collection « Inventaires et Biodiversité », Biotope éditions – Publications scientifiques du Muséum / Méridionalis – École Pratique des Hautes Études. Mèze / Paris. 448 p.
- Guillaume Cl.P., Ineich I. & Boissinot St. 1994 – Allozyme evidence for specific status of the two French Polynesian skink species in the genus *Emoia* (Reptilia: Lacertilia). *Copeia*, 1994: 1042-1047.
- Hulse A.C., McCoy C.J. & Censky E.J. 2001 – Amphibians and Reptiles of Pennsylvania and the Northeast. Comstock Pub Associates, Cornell University Press. Ithaca (N.Y.) 419 p.
- Mashinini P.L., Heideman N.J.L. & Le Fras Nortier Mouton P. 2008 – Analysis of intraspecific colour variation in the fossorial Coastal Legless Lizard, *Microacocontias litoralis* (Scincidae: Acontiinae). *Afr. J. Herpetol.*, 57(2): 115-122.
- Shea G.M. 1995 – A taxonomic revision of the *Cyclodomorphus casuarinae* complex (Squamata: Scincidae). *Rec. Aust. Mus.*, 47(1): 83-115.
- Vacher J.-P. & Geniez M. (coords.) 2010 – Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 544 p.